

CONTRAT VERT ET BLEU

BELLEDONNE

2021-2026

BILAN MI-PAROURS

ANNEXE 2

Nouvelles fiches actions et actions modifiées 2024-2025



CONTRAT **VERT** & **BLEU**
Belledonne


Table des matières

Nouvelles fiches actions	3
Mieux connaître et préserver les écosystèmes de lacs de montagne et les zones humides annexes.....	4
Diagnostic des corridors écologiques et définition de pré-projets de restauration	11
Protéger la plaine des Hurtières en y conciliant les usages	18
Plan d'actions Petit Gelon	22
Actions modifiées	24
Pilotage et animation de la démarche Contrat Vert et Bleu	25
Abeilles sauvages, domestique et autres pollinisateurs : connaissance et amélioration de l'habitat.....	27
Amélioration des connaissances faunistiques et préservation de la biodiversité	29
Mieux connaître et préserver les pelouses et prairies sèches en Belledonne	30
Améliorer la connaissance du lagopède alpin dans le massif de Belledonne	41
Création et restauration de mares.....	43
Amélioration des connaissances sur les zones humides prioritaires situées sur le bassin de l'Arc	45
Améliorer la conservation des galliformes de montagne et diversifier les habitats en milieux forestiers sur le massif de Belledonne	49

Nouvelles fiches actions

Libellé	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage
ETU 14.7	Mieux connaître et préserver les écosystèmes de lacs de montagne et les zones humides annexes	CEN 38
ETU 14.6	Diagnostic des corridors écologiques, et définitions de pré-projets de restauration	EB
TRA 3.7	Protéger la plaine des Hurtières en y conciliant les usages	CEN 73
TRA CdS	Plan Petit Gelon (transfert CVB Cœur de Savoie)	CEN 73

VOLET : ETUDE

14.7	Mieux connaître et préserver les écosystèmes de lacs de montagne et les zones humides annexes	
Enjeux	Rappeler les enjeux du CVB ciblés par l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Préservation et restauration des milieux naturels / Habitats d'intérêts - Conciliation des usages - Amélioration de la connaissance 	
Objectifs stratégiques	Rappeler les objectifs stratégiques du CVB ciblés par l'action : <ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver la qualité écologique des cours d'eau et des plans d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées 2. Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses 3. Sensibiliser et informer sur les pratiques vertueuses déjà en place ou à mettre en place face aux défis écologiques 	
Maître d'ouvrage	CEN Isère	

CONTEXTE ET ENJEUX

Le massif de Belledonne abrite de nombreux lacs d'altitude ainsi que leurs annexes hydrauliques et zones humides associées. L'enjeu zone humide est traité dans le cadre du CVB Belledonne (PGS ZH) mais très peu d'information est disponible sur les têtes de bassins et notamment sur les lacs et les interactions qu'il peut y avoir entre ces lacs et les multiples annexes humides. Ce sont des milieux sensibles et fragiles qui abritent une faune et une flore patrimoniale naturellement présente (amphibiens, odonates). Ils subissent des fortes pressions principalement causées par 4 facteurs principaux :

- L'introduction de poissons exogènes. Du fait de leur origine glaciaire (dans 96 % des cas), les lacs d'eau pure oligotrophe de haute montagne sont généralement inatteignables via le réseau hydrographique et sont donc, dans leur état le plus naturel, vierges de toute population de poissons. En effet, des barrières naturelles empêchent la colonisation des différentes espèces de poissons depuis les cours d'eau de plaine ou de moyenne montagne.
- L'augmentation de la fréquentation humaine (randonnée et surtout bivouac). Les lacs et leurs annexes sont des lieux idylliques où la fréquentation humaine augmente chaque année (60 000 passages comptabilisés en 2022 pour aller au lac Achard). Le bivouac se démocratise et se multiplie autour des lacs, entraînant feux, baignade (crème solaire, pollution diffuse de l'eau), piétinement et pollutions diverses (déchets, déjections humaines).
- Présence de pastoralisme. Cet axe est déjà traité dans le cadre du CVB avec l'action sur les interactions entre les zones humides et le pastoralisme (notamment sur l'apport de nutriment et le piétinement). Néanmoins, cette interaction avec les lacs de montagne n'a pas été étudiée.
- Le dérèglement climatique. Les dégels plus précoces, les sécheresses en période estivale sont des événements qui deviennent plus fréquents et perturbent le cycle de vie de la faune, dont la résilience est faible du fait des populations en déclin.

Ces problématiques ont commencé à être étudiées dans le sud du massif, au sein du site Natura 2000 « Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon ». Ce site couvre plus de 2660 hectares de milieu montagneux. Son altitude s'étale entre 1400 mètres et presque 3000 mètres. On dénombre 24 habitats naturels d'intérêt communautaires (les herbiers lacustres et les lacs de montagne notamment), dont 5 d'intérêt prioritaires (tourbières), qui couvrent 73% de la surface du site.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, des réunions de concertation et des études ont déjà été menées sur les lacs de montagne et les zones humides sur le secteur de la Pra. Un état des lieux des pratiques (pêche et gestion piscicole) et des données disponibles a été réalisé, débouchant sur 3 études complémentaires réalisées par l'OFB, la FDPMA38 et le CEN Isère à l'été 2022. L'objectif était d'apporter des éléments de compréhension des milieux afin de concilier la gestion piscicole et la biodiversité locale. Les premières études ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de 4 lacs (profil des lacs, physico-chimie et populations piscicoles introduites) ainsi que de faire une première série d'inventaires des amphibiens et odonates présents (présence / absence).

Les études ont montré que certaines espèces de poissons se sont bien naturalisées dans les lacs (Omble chevalier et Vairon), que les Truites fario se reproduisent de manière incertaine dans le lac Claret et que les Truites arc en ciel s'acclimatent mais ne se reproduisent pas. Un alevinage en Truite fario et/ou Truite arc en ciel selon les lacs est réalisé tous les deux ans. Les amphibiens et odonates se concentrent très majoritairement dans les annexes et quasiment pas sur les lacs. Il s'agit là d'un constat qui n'a pas encore pu être expliqué : s'agit-il d'un évitement du fait de la pression de prédation ? au contraire d'un choix des espèces (amphibiens / odonates) pour des raisons mésologiques ? Ou simplement un constat révélant l'impact de la prédation dans les lacs qui à l'inverse n'existe pas dans les annexes ?

De nombreuses questions restent en suspens, que nous souhaitons explorer grâce à cette fiche action (voir ci-après).

OBJECTIFS

L'objectif de cette fiche action est d'approfondir la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques de tête de bassin que sont les lacs et de montagne ainsi que leurs annexes au sein du site Natura 2000 (trame turquoise), en termes d'habitats favorables à la faune locale, de réseau trophique (notamment interaction avec la faune piscicole exogène) et de corridor écologique.

Objectifs opérationnels : Réaliser des études complémentaires sur les lacs et zones humides du site Natura 2000, à partir des préconisations faites suite aux études de 2022.

Objectifs sur 5 ans : Apporter des éléments de connaissance pour la mise en place, de manière concertée avec les AAPPMA, la FDPMA38 et les communes, d'un plan de gestion des lacs ainsi que leurs annexes. Ces éléments pourront également servir aux actions de gestion mis en place par ailleurs (MAEC, PGS ZH...) et alimenter la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000.

COHÉRENCE AVEC LE SRADDET

Sous objectif SRADDET :

1.6. « Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières »

- 1.6.3. Protéger les milieux humides
- 1.6.4. Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs
- 1.6.8. Prendre en compte la biodiversité dans les activités de pleine nature
- 1.6.9. Améliorer la connaissance de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte

Le CEN Isère, qui avait réalisé une des études et qui a suivi les concertations se propose comme maître d'ouvrage pour cette fiche action. Il réalisera une partie des études et délèguera certaines analyses à un prestataire (notamment l'étude du plancton cartographies des herbiers aquatique par plongeur apnéiste) (voir ci-après).

Nature de l'action

L'action est déclinée en trois axes :

1- Etude des habitats favorables aux amphibiens et odonates

- En complément des cartographies des zones humides déjà réalisées, cartographie des herbiers dans les lacs : contribution à la connaissance des habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire, et des zones de reproduction potentielles.
- Etude mésologique des annexes hydrauliques pour savoir s'il y a des différences ou non par rapport aux lacs : les populations vont-elles vers les lacs et subissent-elles des pressions (prédation), ou il existe-t-il un préférendum (thermique, oxygène...) qui attire les espèces cibles vers les annexes plutôt que vers les lacs ?

2- Etude de la fonctionnalité des populations locales d'amphibiens et odonates

- Inventaires plus poussés des populations locales d'amphibiens et odonates : approche semi quantitative, recherche des sites de pontes et estimation des populations, succès du développement des pontes d'amphibiens, diversité et richesse spécifique et autochtonie des peuplements d'odonates.
- Etude du plancton des lacs afin d'identifier les réseaux trophiques dans les lacs (interaction entre faune piscicole et endémique) et d'éventuels dérèglements au sein de ce réseau (interaction avec le pastoralisme).

3- Etude des pressions sur les populations locales d'amphibiens et odonates

- Etude des contenus stomacaux des poissons afin de connaître la pression de **prédation** sur les amphibiens et odonates à la période de ponte des amphibiens.
- Pose de pièges photographiques :
 - autour de quelques lacs afin d'estimer la **fréquentation** par le bivouac ainsi que les baignades
 - aux 2 ou 3 principales portes d'entrée sur le secteur étudié afin de connaître le profil des visiteurs (randonnée à la journée, bivouac, randonnée à la journée avec pêche, bivouac avec pêche...)
- Analyses d'eau des lacs en termes notamment d'azote et phosphore afin d'estimer l'impact du **pastoralisme** sur les lacs.
- Etude mésologique des annexes hydrauliques, premières touchées par le **dérèglement climatique**, pour savoir si leur assèchement précoce est un problème.

Synthèse

- Proposer une cartographie des zones à enjeu en croisant les données d'habitats, de populations d'espèces et de pressions (pastoralisme, fréquentation, prédation, changement climatique) pour orienter les actions de gestion

ZONE D'APPLICATION

Localisation : Secteur de la Pra au sein du site Natura 2000 « Cembraie, lacs et pelouses de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon »

Communes concernées : Revel

PLANNING PRÉVISIONNEL

Durée totale estimée : 2 ans

Calendrier prévisionnel :

2024	2025
Habitats favorables (dont herbiers aquatiques) Fonctionnalité des populations d'amphibiens Pressions	Fonctionnalité des populations d'odonates Fonctionnalité des milieux (phyto et zooplancton) Pressions Synthèse

MOYENS DE RÉALISATION

Moyens du maître d'ouvrage :

Le CEN possède une équipe de salariés pluridisciplinaire (techniciens naturalistes expert amphibiens, analyse d'eau de la qualité de l'eau...) à même de répondre aux questions environnementales comme aux questions de gestion de milieux naturels il est impliqué dans de nombreuses opérations d'animations territoriales notamment sur le territoire de Belledonne.

Il assurera le lien avec les sous-traitants et avec les partenaires techniques.

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) :

Animatrice du site Natura 2000 → participation à l'animation et la concertation autour du projet

AAPPMA Belledonne et Grenoble, FDPMA38, OFB → participation à la pêche de poissons pour l'étude sur les contenus stomacaux, participation à la concertation.

COMMUNICATION ET VALORISATION

Les résultats des actions menées seront présentés lors des comités de pilotage du site Natura 2000.

Communication et valorisation lors des séminaires Lacs sentinelles.

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateurs communs :

- Nombre de support produits (rapport d'étude, présentations)
- Nombre de jours d'inventaires
- Nombre de document de gestion produits

Indicateurs au choix selon l'action :

- Surfaces prospectées / suivies en ha (préciser le type)
- Surfaces restaurées en ha (préciser le type en commentaire)
- Surface faisant l'objet de gestion en ha (préciser le type en commentaire)

- Nombre de données acquises (préciser le type en commentaire (recensées / observées / photographiés, etc.)
- Nombre de sites prospectés / suivis (préciser le type en commentaire)
- Nombre de sites faisant l'objet de gestion (préciser le type en commentaire)

ESTIMATION FINANCIÈRE

Coût total :

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)					19 914 €
Sous traitances	I				13 640
Matériel	I				5 724
Divers (refuge)	I	55	10		550
Dépenses directes de personnel (si retenue)					28 100,5 €
Chargé de projet	I	675	29.5		19 913
Chargé de mission	I	650	2.25		1 462,5
Chargé d'étude	I	625	5		3 125
Stagiaire	I		6 mois		3 600
Forfait dépenses indirectes					
					48 014
TOTAL TTC				Arrondi à	48 000 €

Cout environnés le détail frais réel + forfait dépenses indirectes sera détaillé lors de la demande de subvention.

En annexe ci-dessous le tableau du budget prévisionnel détaillé.

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2024	2025	TOTAL (€ TTC)
Fonctionnement	- €	- €	- €
Investissement	28 000€	20 000€	48 000€
TOTAL (€ TTC)	28 000€	20 000€	48 000€


PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Financiers	%	Investissement	%	Fonctionnement	TOTAL
Région Auvergne Rhône Alpes	79.2 %	38 000€	%	€	€
Département 38	%	€	%	€	€
Département 73	%	€	%	€	€
Autres : AERMC	20.8 %	10 000 €	%	€	€
Autofinancement	%	€	%	€	€
TOTAL (€ TTC)	100%	€	100%	€	€

Annexe

						2024	2025
Sous traitance	phytoplancton	8 flacons	4 lacs 4 annexes		7 400 €		7400
	zooplancton	8 flacons	4 lacs 4 annexes				
Personnel	Prélèvements		1	650 €	650 €		650
Sous traitance	Diagnose et Carto herbiers		4 lacs		5 000 €		5000
Materiel	Data logger	t°	16	100 €	1 600 €		1600
		Pression	4	400 €	1 600 €		1600
Materiel	App. Photo	5 2 time laps sur 2 lacs dont piles 3 comptages aux 3 entrées			2 000 €		2000
Materiel	Mallette analyse d'eau colorimétrique		4	115 €	460 €		230 230
Materiel	Compléments paramètres	100 tests bandelettes	4	16 €	64 €		32 32
Sous traitance	Analyse labo entérocoques	2 lacs 2 annexes avant pendant et après pasto.	12	20 €	240 €		240
Personnel	Prélèvements	dépose labo	1,25	650 €	813 €		813
Personnel	Stage MII	6 mois			3 600 €		3600
Personnel	Chargé de projet	Coord. Projet	6,5	675	4 388 €		2025 2363
		Suivi stag.	4	675	2 700 €		2700
		Terrain	11	675	7 425 €		5400 2025
		COPIE	4	675	2 700 €		1350 1350
		Rédac. rapport	4	675	2 700 €		2700
Personnel	Chargé mission	odonates	4	625	2 500 €		2500
		interp. A. d'eau	1	625	625 €		625
Personnel	Techn. Fédé pêche		2	500	1 000 €		1000
Divers	forfait nuité/repas refuge	10	55		550 €		385 165
						48 014 €	27 975 € 20 040 €
	Sous traitance	14 190 €					
	Materiel	5 724 €					
	Personnel	28 100 €					

VOLET : ETUDE

14.6	Diagnostic des corridors écologiques et définition de pré-projets de restauration	
Enjeux	Rappeler les enjeux du CVB ciblés par l'action : <ul style="list-style-type: none">- Préservation et restauration des milieux naturels / Habitats d'intérêts- Connexions intra et inter massifs- Trame noire- Amélioration de la connaissance	
Objectifs stratégiques	Rappeler les objectifs stratégiques du CVB ciblés par l'action : <ul style="list-style-type: none">3. Préserver la qualité écologique des cours d'eau et des plans d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées5. Améliorer la connectivité inter-massifs6. Réduire les éléments de fragmentation intra-massif8. Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses9. Connaître et restaurer la trame noire13. Favoriser la prise en compte de la TVB dans les documents réglementaires (sur la base d'un accompagnement des structures volontaires)14. Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la TVB16. Veiller à l'utilisation et la prise en compte de ces connaissances	
Maître d'ouvrage	Espace Belledonne	

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

Identifier et diagnostiquer les zones prioritaires à la préservation/restauration de corridors écologiques par commune.

Proposer aux communes concernées des avant-projets basées sur le zonage établi en amont.

Objectifs sur 2 ans

Améliorer la connaissance des corridors écologiques en Belledonne.

Favoriser la prise en compte de la biodiversité et des corridors écologiques par les communes de Belledonne via l'AAP.

Améliorer la fonctionnalité des corridors identifiés sur le territoire.

COHÉRENCE AVEC LE SRADDET

1.6. « Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières »

- 1.6.3. Protéger les milieux humides

- 1.6.5. Maîtriser l'étalement urbain et prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- 1.6.9. Améliorer la connaissance de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques
- 1.6.10. Mettre en œuvre des démarches de préservation et de restauration

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte :

Comme précisé dans la fiche action 17.2 « AAP la trame verte et bleue dans le massif de Belledonne », la prise en compte de la trame verte et bleue dans l'ensemble des communes du massif de Belledonne est un axe fort de la stratégie de l'Espace Belledonne en faveur de la biodiversité. En effet, l'ancrage territorial du contrat est un point essentiel à sa réussite.

Dans ce but, un AAP annuel est proposé aux communes et communautés de communes du territoire. Espace Belledonne appuie les communes candidates à l'AAP dans le montage administratif et technique de leur dossier. Cet appui très apprécié a permis de mobiliser sept communes sur la période 2021-2022. Toutefois, malgré une communication régulière et l'accompagnement des communes, leur mobilisation reste difficile et l'AAP n'a pas permis ce jour de restaurer ou conforter des corridors stratégiques du massif.

Ce manque de participation peut s'expliquer par le manque de connaissance des enjeux liés aux continuités écologiques, ainsi que par la difficulté pour une majorité de communes rurales à définir et mettre en œuvre des projets de restauration écologiques sans personnels techniques dédiés.

Nature de l'action :

Par cette action, Espace Belledonne propose la réalisation à l'échelle communale, de diagnostics des corridors écologiques, avec hiérarchisation des corridors et définition de pré-projets de confortement ou de restauration des corridors.

Au-delà de cette étude, Espace Belledonne restera mobilisé auprès des communes pour les accompagner dans la concrétisation des travaux dans le cadre de l'animation du CVB (FA ANI 17.1), en les appuyant à la construction de leur candidature à l'AAP du CVB.

L'action est découpée en deux volets pouvant être menés en parallèle dans une certaine mesure :

- Diagnostic des corridors écologiques au niveau communal. Tous les aspects des corridors écologiques seront pris en compte, avec une attention particulière accordée à la pollution lumineuse des plans et cours d'eau. Les premières communes ciblées pourront être celles déjà identifiées dans les secteurs à enjeux de l'étude de préfiguration.
- Identification des enjeux, priorisation et actions potentielles.
- Implication des communes : présentation de l'étude, des enjeux et des préconisations d'action.

Cette action est fortement liée à l'AAP du CVB, qui permettra la mise en œuvre effective d'actions de préservation ou de restauration des corridors écologiques.

Méthodologie :

Pour chaque commune étudiée :

- Diagnostic des corridors écologiques par commune : croisement sur SIG des données publiques (BDCarthage, SRCE...) et des données d'urbanisation ; travail de terrain pour identifier les zones problématiques.
- Réalisation de réunions territoriales et visites de terrain, avec les usagers et élus locaux en vue de collecter leurs connaissances sur le fonctionnement des corridors.
- Croisement avec les données biodiversité connues grâce à un travail partenarial avec les associations naturalistes.
- Hiérarchisation de corridors en fonction de leur état de conservation et de leur rôle en termes de continuité et des pressions qui s'exercent sur elles.

- Réalisation d'une fiche par corridor (ou pour les corridors identifiés comme prioritaires) détaillant la fonctionnalité du corridor et les actions à mettre en œuvre.
- Réalisation d'une réunion de restitution par commune et rendu sous forme de rapport.

Rôle de l'animation du CVB (FA 17.1) :

- Accompagnement des communes : prise de contact, visites de terrain, formation à destination des élus et personnels techniques, aide au montage de dossiers de financement (notamment via l'AAP du CVB).
- Sensibilisation des citoyens : animations, visite de terrain.

Focus trame noire/trame bleue (20 % de l'action) :

Grâce à un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, un focus sera fait sur la pollution lumineuse des plans et cours d'eau, avec diagnostic et proposition d'actions pour la restauration d'une trame noire en lien avec la trame bleue. Le financement des travaux (par exemple de suppression des points lumineux) sera financé par l'AAP du CVB.

En effet, la restauration de la qualité écologique des cours d'eau passe également par le maintien (ou la restauration) de l'obscurité. L'arrêté du 27/12/2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, a marqué une avancée notable dans la prise en compte du problème.

Le territoire d'Espace Belledonne est riche d'un réseau hydrographique qui a un lien historique fort avec la présence humaine. Les villages se sont ainsi créés en relation avec les cours d'eau qui ont servi aux activités d'élevage, d'artisanat, puis d'industries. Les cours d'eau ont ainsi été directement impactés par diverses pollutions. Ces cours d'eaux qui traversent les zones habitées sont également affectés par la pollution lumineuse, dont la reconnaissance est plus récente. Celle-ci affecte les écosystèmes aquatiques.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à :

- La cartographie des éclairages publics et privés qui impactent les milieux aquatiques sur le territoire de Belledonne
- La priorisation des secteurs identifiés en fonction de la situation légale, de la naturalité des milieux aquatiques et de la connaissance d'espèces protégées
- L'information des communes sur le diagnostic, les enjeux et les actions potentielles.

ZONE D'APPLICATION

Localisation : Périmètre du contrat vert et bleu

Communes concernées : Toutes les communes du CVB, avec un focus particulier sur les zones à enjeux identifiées lors de l'étude de préfiguration du CVB.

Travail cartographique à l'échelle de toutes les communes du CVB.

Diagnostic poussé sur 15 communes volontaires, et accompagnement.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Durée totale estimée : 2 ans

Calendrier prévisionnel :

2024	2025
X	X

Scénario 2

2024	2025
Stagiaire	Poursuite diagnostic TVB

Prestation BE trame noire Diagnostic TVB	
---	--

MOYENS DE RÉALISATION

Moyens du maître d'ouvrage : chargé-e de mission biodiversité et stagiaire

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) : structure pilote du CVB (si différente d'EB)

Coût jour : 250 € 0,8 ETP = 164 jours/an

COMMUNICATION ET VALORISATION

Cartes à l'échelle communale des corridors écologique et des enjeux priorités.

Notices de gestion à destination des communes volontaires.

Dossiers de candidature à l'AAP du CVB Belledonne des communes volontaires.

Listes d'espèces et d'habitats.

Documents de communication, guides à destination des communes.

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateurs communs

- Nombre de support produits (spécifier le type : outil pédagogique, rapport d'étude, etc.
- Nombre de sorties/ animations / formations réalisées (spécifier le type en commentaire)
- Nombre de personnes sensibilisées (spécifier le type de public en commentaires)
- Nombre de document de gestion produits (préciser le type de milieux en commentaire)

Indicateurs au choix selon l'action :

- Surfaces prospectées / suivies en ha (préciser le type)
- Surfaces restaurées en ha (préciser le type en commentaire)
- Surface faisant l'objet de gestion en ha (préciser le type en commentaire)
- Nombre de données acquises (préciser le type en commentaire (recensées / observées / photographiés, etc.)
- Nombre de sites prospectés / suivis (préciser le type en commentaire)
- Nombre de sites protégés (préciser le type en commentaire)
- Nombre de sites restaurés (préciser le type en commentaire)
- Nombre de sites faisant l'objet de gestion (préciser le type en commentaire)
- Linéaire de cours d'eau restauré

Autres indicateurs :

- Nombre de points lumineux supprimés

ESTIMATION FINANCIÈRE

Scénario 1 : chargé de mission à 80 % 2 ans

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des				4 000 €	

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
coûts directs de personnel)					
Communication	I			4 000 €	
Dépenses directes de personnel (si retenue)	I			82 000 €	
Diagnostic trame noire	I	250	60	15 000 €	
Diagnostic trame turquoise	I	250	60	15 000 €	
Diagnostic biodiv + corridors (hors trame noire)	I	250	208	52 000 €	
Forfait dépenses indirectes	I			17 200 €	
Frais de déplacement, formations, repas				17 200 €	
TOTAL TTC				103 200 €	

Scénario 2 : stagiaire puis CDD 100 %

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)	I			6 500 €	
Communication	I			4 000 €	
Prestation BE trame noire				2 500 €	
Dépenses directes de personnel (si retenue)	I			80 651 €	
Stagiaire 6 mois cartographie corridors écologiques	I	30,45	124	3 776 €	
Diagnostic trame noire	I	250	41	10 250 €	
Diagnostic TVB	I	250	185	46 250 €	
Collecte des données et structuration		250	20	5 000 €	
Analyse des données et rendus cartographiques	I	250	20	5 000 €	
Réalisation d'un rapport d'avancement annuel (1,5 jour/an)	I	250	3	750 €	

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Présentation et communication des résultats aux élus et acteurs locaux (1 jour/an)	I	250	2	500 €	
Communication autour de la démarche (médias locaux, communes, ect. (2 jours/an)	I	250	4	1 000 €	
Infographie panneaux pédagogiques, flyers etc.	I	250	7	1 750 €	
Coordination et lien avec partenaires (1,5 jours/an)	I	250	3	750 €	
Suivi administratif et financier (10 jours/ans)	I	250	20	5 000 €	
Bilan de l'action	I	250	2,5	625 €	
Forfait dépenses indirectes (20 %)	I			16 130	
Frais de déplacement, formations, repas	I			16 130 €	
TOTAL TTC				103 281 €	

CALENDRIER BUDGETAIRE

Scénario 1

	2024	2025	TOTAL (€ TTC)
Fonctionnement	€	€	€
Investissement	51 600 €	51 600 €	103 200 €
TOTAL (€ TTC)	51 600 €	51 600 €	103 200 €

Scénario 2


	2024	2025	TOTAL (€ TTC)
Fonctionnement	€	€	€
Investissement	39 781 €	63 500 €	103 281 €
TOTAL (€ TTC)	39 781 €	63 500 €	103 281 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Financiers	%	Investissement	%	Fonctionnement	TOTAL
Région Auvergne Rhône Alpes	80 %	82 624 €	%	€	€
AERMC	10 %	10 500 €	%	€	€
Autres (AERMC, CD38, privé...)	10 %	10 157 €	%	€	€
Autofinancement	0 %	0 €	%	€	€
TOTAL (€ TTC)	100 %	103 281 €	%	€	€

VOLET : TRAVAUX

3.7	Protéger la plaine des Hurtières en y conciliant les usages
Enjeu	<i>Conciliation des usages</i>
Objectif stratégique	<i>8. Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses</i>
Maître d'ouvrage	<i>Conservatoire d'espaces naturels de Savoie</i>



OBJECTIFS

Objectif opérationnel : Protéger la plaine des Hurtières face à de fortes pressions par la concertation et la conciliation des usages

Objectif sur 5 ans : conciliation des usages, sensibilisation et mise en place d'aménagements

COHERENCE AVEC LE SRADDET

1.6. « Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières »

- 1.6.3. Protéger les milieux humides
- 1.6.4. Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs
- 1.6.8. Prendre en compte la biodiversité dans les activités de pleine nature
- 1.6.10. Mettre en œuvre des démarches de préservation et de restauration

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte : Depuis quelques décennies, l'étroite vallée de la Maurienne en Savoie cède du terrain : pour les infrastructures, pour la rectification de l'Arc et, plus récemment, pour le passage de l'autoroute A43. L'ensemble de la plaine des Hurtières a été façonné par le cheminement des glaciers, puis par les dépôts de sédiments apportés par l'Arc. L'aménagement de la vallée par les habitants débute avec la mise en place d'une digue le long du cours actuel de l'Arc. A la fin du 19ème siècle, en amont de cette digue, un système de vannes permet d'alimenter en eau et surtout en alluvions la partie Ouest de la plaine des Hurtières, coupée ainsi des crues. Après 1945, la déprise agricole conduit à l'enfrichement et à la fermeture des milieux, jusque-là fauchés et exploités, notamment dans les parties au sol plus grossier. En réponse à cet abandon, en 1975, l'ONF a planté des résineux à des fins d'exploitation, dans la partie nord. Cette forêt est toujours en place aujourd'hui. A la même époque, la Direction Départementale de l'Equipement a ouvert sur le site, une gravière, qui a été étendue jusqu'à 20 ha pour en extraire les matériaux, sables et galets.

En 1995, l'étude d'impact de la construction de l'autoroute A43 a notamment désigné le secteur de la plaine des Hurtières comme devant faire l'objet de mesures compensatoires. Dans le cadre d'opérations de réhabilitation du site, le plan d'eau a donc été modifié avec un adoucissement et un remodelage des berges, et la création d'îles. Une revégétalisation et des plantations d'arbres ont été réalisées sur les abords du plan

d'eau et de certaines îles. L'ensemble de ces opérations a été réalisé en tenant compte du patrimoine présent (pelouses à orchidées, crapauds). Des mares temporaires ont par ailleurs été aménagées. Outre le financement de mesures de gestion d'espaces naturels, la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF), a également choisi de financer un "observatoire environnemental de la basse Maurienne", afin d'obtenir un bilan écologique après 11 ans de mise en service de l'autoroute. En 1996, une première convention relative à la gestion de "l'Ecopole des Hurtières", signée entre la SFTRF, la commune, propriétaire des terrains, l'ONF et le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) a désigné ce dernier comme "gestionnaire des milieux naturels" au titre des mesures compensatoires. En 2005, le CEN Savoie est devenu animateur du site Natura 2000 qui couvre le secteur de la plaine des Hurtières sur Saint-Alban-d'Hurtières et Saint-Georges-d'Hurtières. Cette animation a été transférée à la Communauté de communes Porte de Maurienne de 2014 à 2022. Par ailleurs la mesure compensatoire a été prolongée par la SFTRF sous forme d'une convention de partenariat. La convention de gestion signée en 1996 a été renouvelée en 2013 pour une durée de 11 ans. Celle-ci reconduit le partenariat entre les structures et indique que la gestion de la zone écologique de la plaine des Hurtières est confiée au CEN Savoie tandis que la zone boisée est confiée à l'ONF.

Nature de l'action :

Le site de la plaine des Hurtières est soumis à de nombreuses pressions et menaces :

- Fréquentation touristique et par les habitants des communes alentours du fait de la présence d'une zone de loisirs contigüe à la zone écologique (plan d'eau « coupé en deux » entre zone écologique et zone de loisirs). La pénétration dans la zone écologique (promeneurs, chiens...) est fréquente et impacte les milieux et espèces présentes ;
- Pression agricole autour de la zone écologique ;
- Des infrastructures déjà présentes (A43...) et en projet (véloroute de la Maurienne, Lyon-Turin) proposant des itinéraires longeant le site des Hurtières ;

Afin de préserver sur le long terme cette zone et au vue des nombreux usagers de ce site, le CEN conduira un schéma de conciliation des usages en lien avec les partenaires locaux afin de définir et d'initier les actions à conduire auprès des différents usagers pour une meilleure prise en compte de la zone écologique par chacun. Ce projet s'appuiera sur le travail d'un stagiaire pour la réalisation d'un premier diagnostic et l'établissement d'une feuille de route. La sensibilisation des usagers passera également par l'utilisation des sciences comportementales telles que les incitations douces (nudge) et communication engageante et dépendra de l'implication des acteurs locaux. Des travaux sont également d'ores et déjà prévus :

- la pose d'une nouvelle ligne d'eau afin de bien délimiter la zone écologique de la zone de loisirs et de pêche sur toute la largeur du plan d'eau
- le démontage de l'observatoire existant ; en effet, cet observatoire n'est malheureusement pas utilisé en tant que tel et est régulièrement squatté avec des déchets autour. Or ce secteur pourrait retrouver un caractère écologique plus fort s'il n'était plus fréquenté.
- La mise en place d'un aménagement permettant de barrer l'accès à la zone écologique (en privilégiant une barrière naturelle par la plantation d'arbres et d'arbustes qui devront être protégés au démarrage par des ganivelles de protection voire des grillages) depuis le parking de stationnement de la zone de loisirs

Milieux concernés : plan d'eau (hauts fonds, herbiers...), mares, pelouses sèches alluviales, fourrés xérophi-

Continuité(s) concernée(s) : Trames « milieux ouverts » et milieux aquatiques

Espèces cibles : crapaud calamite, orchis punaise (notamment)

Actions corrélées : 14.2 – Action en faveur des pollinisateurs (même secteur)

ZONE D'APPLICATION

Localisation : Se 001 : Hurtières / vallée de l'Arc

Communes concernées : commune de Saint-Alban-d'Hurtières

PLANNING PREVISIONNEL

Durée totale estimée : 2024-2026

MOYENS DE REALISATION

Moyens du maître d'ouvrage :

- Suivi de travaux et aménagement : chargé de travaux et gestion de site
- Animation, concertation, conciliation des usages : responsable biodiversité & territoires, chargée de mission communication, animatrice territoriale

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) : commune de Saint-Alban-d'Hurtières, ONF, SFTRF, AAPPMA La Chambre, CC Porte de Maurienne (dont OT), exploitants agricoles, conseil départemental....

COMMUNICATION ET VALORISATION

Un certain nombre de documents pourront être produits pour faciliter l'information et l'appropriation : articles dans les journaux, compte-rendus, diaporamas, publications numériques (facebook, sites internet divers).

L'usage d'outils collaboratifs (pad, cartes mentales, conférences téléphoniques ou visios) pourra faciliter la transmission et le partage d'informations.

Des sorties sur le terrain ou l'intervention ponctuelle (experts, acteurs locaux...) pourront également être mises en oeuvre.

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateur de réalisation :

- Pose ligne d'eau : oui/non
- Démontage observatoire : oui/non
- Aménagement réalisé : oui/non

Indicateur de résultats :

ESTIMATION FINANCIERE

Coût total :

	nb jrs	Budget
Temps de travail - Communication Sensibilisation	25	7527
Temps de travail - Travaux	15	4527
Temps de travail - Animation	10	2542
Sous-traitance communication engageante		3000
Stagiaire		2500
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	50	20 096,00 €
Plaine des Hurtières - Création et pose ligne d'eau		5000
Plaine des Hurtières - Démontage observatoire		4000
Plaine des Hurtières - Aménagement pour limiter accès zone écologique		20000
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		29 000,00 €
TOTAL BUDGET PREVI	50	49 096,00 €


CALENDRIER BUDGETAIRE

Le calendrier budgétaire porte uniquement sur la partie investissement financée dans le cadre du contrat vert et bleu

	2024	2025	TOTAL (TTC)
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)	9 000 €	20 000 €	<i>TTC</i>
Dépenses directes de personnel (si retenue)			
Forfait dépenses indirectes			
TOTAL (€ HT ou TTC)	<i>9 000 € TTC</i>	<i>20 000 € TTC</i>	<i>29 000 € TTC</i>

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Financier	%	Investissement (montant en € HT ou TTC)	%	Fonctionnement (montant en € HT ou TTC)	TOTAL (€ HT ou TTC)
Région Auvergne Rhône Alpes	80%	<i>23 200 € TTC</i>			
Autofinancement	20%	<i>5 800 € TTC</i>			
TOTAL (€ TTC)	100%	<i>29 000 € TTC</i>			

VOLET : TRAVAUX		
CVB CdS	Plan d'actions Petit Gelon	
Enjeu	Milieux naturels	
Objectif stratégique	3. Préserver la qualité écologique des cours d'eau et des plans d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées	
Maître d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Savoie	

OBJECTIFS DE L'OPERATION ET RESULTATS ATTENDUS

Cette action s'inscrit dans le volet TRA du CVB Cœur de Savoie pour l'année 2023-2024. Le principal objectif de l'opération est :

- Mettre en place une stratégie de gestion et de concertation permettant la conservation des milieux : préservation des boisements alluviaux et renaturation des berges et du lit mineur du Petit-Gelon.
- Sensibiliser et communiquer pour préserver les boisements alluviaux les milieux naturels du Petit-Gelon

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

CEN Savoie Bâtiment Le Prieuré, 165, route de Chambéry 73 370 Le Bourget du Lac

Téléphone : 04-79-25-20-32 N° SIRET : 382 151 215 00011

Personne en charge du dossier (fonction et coordonnées) : Bénédicte Cazergue, chargée de mission animation et contractualisations territoriales b.cazergue@cen-savoie.org

MONTANT TOTAL DES DEPENSES ET BUDGET PREVISIONNEL

Cf. fiche financière

Pour l'investissement, les dépenses totales s'élèvent à 120 000 euros TTC. Le montant de l'aide demandée à la Région est de 36 000 euros, soit 30% du montant.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

	Montant HT	Montant TTC	Région			Co-financements AERMC		
			Dép. éligible	% subv.	Montant subv.	Dép. éligible	% subv.	Montant subv.
Travaux		120 000 €	120 000 €	30%	36 000 €	120 000 €	70%	84 000 €
TOTAL		120 000 €	120 000 €	30%	36 000 €	120 000 €	70 %	84 000 €

CALENDRIER DE L'OPERATION

Le début de l'opération est prévu pour janvier 2023 et se déroulera durant 24 mois.

	2023		2024	
Travaux et Suivi des travaux				X
Frais d'actes notariés		X	X	

LOCALISATION DE L'ACTION

Le projet concerne principalement les communes de la vallée du Bas Gelon, principalement le secteur du Petit Gelon (La Trinité, Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamoux-sur-Gelon, Villard- Sallet...)

CONTEXTE – ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC

Les forêts alluviales constituent un enjeu fort pour la préservation des cours d'eau, des nappes, de la biodiversité et des paysages de vallées.

Des acquisitions réalisées par le CEN grâce à la bourse forestière puis une animation foncière, ont conduit à de premiers embryons de sites protégés au bord du Petit-Gelon.

A cette occasion le CEN a pu constater la qualité de ce ruisseau, parallèle au Gelon mais subissant des pressions moindres, de paire avec une qualité piscicole, halieutique et du cadre de vie.

Ce constat, partagé avec les collectivités piscicoles, a conduit à un projet conjoint de préservation de berges boisées et de renaturation de berges et du lit mineur dans le cadre du contrat vert et bleu de Coeur de Savoie.

Ce double projet conduira à animer, dans les communes de ce mini-bassin versant, une information et des groupes de travail sur ces deux axes (préservation foncière - renaturation du cours d'eau) ainsi que sur la plantation de haies.

En fonction de la perception et du volontarisme des acteurs (élus, pêcheurs, propriétaires, exploitants sylvicoles et agricoles), une réflexion sur la gestion des usages (cultures, promenade, découverte), la valorisation du site, l'appropriation du projet sera conduite.

CONTENU DE L'OPERATION – DESCRIPTION DES TRAVAUX


Les activités prévues dans le cadre de cette fiche-action (2023-2024) sont les suivants :

- **Frais d'acte notariés** : Pour la fin d'année 2023 et le début d'année 2024, il est estimé la signature de 6 actes avec une moyenne de frais de notaires associés de 500 euros par acte, en complément des demandes déjà réalisées.

- **Travaux et Suivi de travaux** : Une fois l'animation foncière réalisée, une étude PRO devra être engagée (à ce jour non financée) pour permettre de définir les travaux à réaliser pour l'amélioration écologique du Petit Gelon sur les parcelles maîtrisées suite à l'animation foncière (création d'épis, de pincements, diversification des berges...). L'objectif est de démarrer les travaux fin 2024.

Actions modifiées

Libellé	Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Statut
ANI 17.1	Pilotage et animation de la démarche Contrat Vert et Bleu	EB	Action revue à la hausse
ETU 14.2	Abeilles sauvages, domestique et autres pollinisateurs : connaissance et amélioration de l'habitat	CEN 73	Action revue à la hausse
ETU 1.1b	Mieux connaître et préserver les pelouses et prairies sèches en Belledonne	CEN 38 et CA 38	Action revue à la baisse
ETU 14.4	Améliorer la connaissance du lagopède alpin dans le massif de Belledonne	LPO	Action revue à la hausse
TRA 3.1	Restaurer et créer des milieux de reproduction d'amphibiens sur des secteurs dysfonctionnels	LPO	Action revue à la hausse
TRA 3.6	Restauration de zone(s) humide(s) sur le bassin de l'Arc	SPM	Action revue à la baisse
TRA 8.1	Améliorer la conservation des galliformes de montagne et diversifier les habitats en milieux forestiers sur le massif de Belledonne	FDCI	Actions fusionnées

VOLET : ANIMATION	
17.1	Pilotage et animation de la démarche Contrat Vert et Bleu
	Demande annexe 2024-2026
Enjeu	Gouvernance
Objectif stratégique	<p>17. Garantir la mobilisation des acteurs du territoire dans la gouvernance du programme d'action</p> <p>18. Assurer l'ingénierie, le suivi, l'évaluation et la communication nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action</p>
Maître d'ouvrage	<p>Espace Belledonne</p> 

CONTEXTE DE L'OPERATION

Structure porteuse du Contrat vert et bleu, Espace Belledonne assure le suivi et le pilotage du CVB depuis son lancement en 2021. Cette animation se décline en quatre volets :

- Assurer la gouvernance de la démarche
- Animer la démarche dans sa globalité : accompagnement technique, suivi administratif et financier
- Evaluer le programme d'action
- Communiquer sur les actions du CVB

L'évaluation finale du CVB doit être réalisée par un prestataire externe, mais le budget en investissement pour cette prestation n'a pas été inscrit dans la fiche action initiale. Il est donc nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire pour la réalisation d'évaluation.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'évaluation de fin de contrat permettra de capitaliser l'ensemble des données acquises lors du CVB, tout en apportant une analyse du contrat qui permettra de formuler des recommandations pour l'après.

- Etat des lieux, avec comparaison de l'état initial et l'état final
- Analyse et évaluation des actions engagées, non mise en œuvre, abandonnées...
- Analyse financière : consommation des crédits selon les différents financeurs, maitrises d'ouvrage, ...
- Analyse et évaluation des succès, échecs, des leviers et des limites du contrat vert et bleu, réflexions et proposition d'amélioration.
- Conclusions, recommandations, et ébauche d'actions futures à mener en continuité avec le CVB

Cette action sera réalisée par un prestataire externe. Elle viendra compléter le volet capitalisation des données du CVB, déjà inscrite dans le plan de financement de l'action 17.1. Un budget complémentaire en

fonctionnement permettra de plus d'assurer l'animation du CVB jusqu'à début 2026, pour finaliser l'évaluation.

OBJECTIF DE L'OPERATION

Objectifs opérationnels : Evaluer la mise en œuvre du contrat

BUDGET

Budget prévisionnel

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)	I			50 000 €	
Evaluation CVB (prestataire extérieur)	I			50 000 €	
Dépenses directes de personnel (si retenue)	F			13 813 €	
Animation CVB – Coordination évaluation finale	F	250	60	13 813 €	
Forfait dépenses indirectes	F			2 437 €	
Frais de déplacement, formations, repas (15 %)	F			2 437 €	
TOTAL TTC				66 250 €	

Plan de financement

Financiers	%	Investissement	%	Fonctionnement	TOTAL
Région AuRA	80 %	40 000 €	80 %	13 000 €	53 000 €
Auto-financement	20 %	10 000 €	20 %	3 250 €	13 250 €
TOTAL (€ TTC)	100 %	50 000 €	100 %	16 250 €	66 250 €

Calendrier prévisionnel : 2025 - 2026

VOLET : ETUDES

14.2	Abeilles sauvages, domestique et autres pollinisateurs : connaissance et amélioration de l'habitat	
	Demande annexe 2024-2026	
Enjeu	<i>Connaissance</i>	
Objectif stratégique	14 - Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la Trame Verte et Bleue	
Maître d'ouvrage	<i>Conservatoire d'Espaces naturels de Savoie</i>	

CONTEXTE DE L'OPERATION

Les abeilles sauvages constituent une part importante et méconnue de notre patrimoine naturel, avec une forte raréfaction – notamment chez les espèces sabulicoles, prises ici comme espèces cibles d'un biotope à haute valeur patrimoniale (insectes, flore annuelle notamment).

Deux sites alluviaux en Natura 2000 et gérés par le CEN Savoie présentent de ce point de vue un double enjeu : de connaissance patrimoniale d'une part, de récréation d'habitats et de diversification de ressource alimentaire (dunes sableuses et haies) d'autre part.

Suite à l'inventaire du peuplement apiformes des deux sites en 2021 et à l'animation réalisée auprès des collectivités et acteurs du territoire, 4 dunes de 200 m³ ont pu être réalisées en faveur de ces espèces dans le cadre de l'action 14.2. En complément, 4000 plants Végétal Local sont en culture en vue de plantations des haies fleuries arbustives sur les 2 sites début 2024.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'opération consistera en la plantation de 1000 m de haies fleuries arbustives (au total 2000 m de haies seront plantées mais seuls 1000 m de plantation font l'objet de cette demande complémentaire). Cette opération était inscrite dans la fiche action initiale mais le budget lié à la plantation des haies avait été sous-évalué. Aussi une demande de financement complémentaire est faite afin de pouvoir réaliser la plantation des 2 000 plants qui sont aujourd'hui en culture et seront prêts à être plantés début 2024.

OBJECTIF DE L'OPERATION

Objectifs opérationnels : amélioration de la connaissance et des habitats des abeilles sauvages, en cohabitation avec l'abeille domestique.

Objectif sur 5 ans : connaissance des espèces d'abeilles sauvages, dialogue avec les apiculteurs et agriculteurs, retour d'expérience de premières actions de récréation d'habitats.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

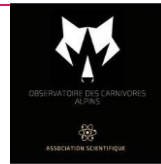
10 000 € TTC

Financier	%	Investissement (montant en € HT ou TTC)
Région Auvergne Rhône Alpes	80%	8 000 € TTC
Autofinancement	20%	2 000 € TTC
TOTAL (€ TTC)	100%	10 000 € TTC

CALENDRIER PREVISIONNEL

Plantation début 2024

VOLET : ETUDES

14.3	Amélioration des connaissances faunistiques et préservation de la biodiversité	
	Demande annexe 2024-2026	
Enjeu	Connaissance	
Objectif stratégique	14 - Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la Trame Verte et Bleue 15 – Favoriser le partage de connaissance et d'expérience inter-territoire 16 – Veiller à l'utilisation et à la prise en compte de ces connaissances	
Maître d'ouvrage	Observatoire des carnivores alpins	

CONTEXTE DE L'OPERATION

Cf. fiche action du CVB

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Cf. fiche action du CVB


OBJECTIF DE L'OPERATION

Cf. fiche action du CVB

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Un problème de compréhension dans la définition du budget initial (confusion HT et TTC) a mené à une sous-estimation du budget de cette action. L'OCA sollicite donc 11 000 € supplémentaires à la Région AuRA en investissement pour la suite du projet :

Financeurs	%	Investissement
Région Auvergne Rhône Alpes	80%	11 000 €
Autres financeurs : <i>Mécénat à rechercher (Fondation Petzl - Fondation Nature et découverte - Fondation Prince Albert II ...)</i> - Collectivités...	10%	1 375 €
Autofinancement	10%	1 375 €
TOTAL	100%	13 750 €

VOLET : ÉTUDE	
1.1b	Mieux connaître et préserver les pelouses et prairies sèches en Belledonne
	Demande annexe 2024-2026
Enjeu	Milieus naturels, connaissance
Objectif stratégique	<p>1. Préserver et améliorer la qualité et la diversité des milieux, et veiller à l'équilibre des espaces ouverts et fermés</p> <p>2. Valoriser les pratiques agricoles et forestières existantes et à venir, favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques et les promouvoir</p> <p>14. Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la TVB</p> <p>16. Veiller à l'utilisation et la prise en compte de ces connaissances</p>
Maîtres d'ouvrage	<p style="text-align: center;">Conservatoire d'Espaces Naturels Isère</p> <p style="text-align: center;">Chambre d'Agriculture de l'Isère</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>

RÉSUMÉ

Cette action a pour but de définir et mettre en œuvre un programme d'actions pour les pelouses sèches (PS) qui soit adapté au territoire et en lien avec les acteurs et partenaires locaux, notamment ceux du monde agricole et les collectivités locales. Une actualisation de l'inventaire existant sur des secteurs problématiques identifiés et des compléments d'inventaires ont été réalisés en 2021 par le CEN Isère.

Avec un objectif d'accompagnement de 4 exploitations agricoles (2 en 2024 et 2 en 2025) présentant des enjeux PS, la chambre d'agriculture et le CEN Isère, en partenariat avec l'Adabel proposent une série de mesures à destination d'agriculteurs volontaires :

- conseils techniques individuels et/ ou collectifs et formations ;
- valorisation des pratiques existantes ;
- réalisation de travaux d'amélioration ou de restauration et investissements (clôtures, point d'abreuvement...), sous réserve de l'obtention d'aides par la CCLG dans le cadre de leur appel à projet "Maintien des espaces ouverts et reconquête agricole" ou bien via le Plan Pastoral Territorial de Belledonne.

L'objectif général de ces mesures est d'optimiser la pression de pâturage sur les PS afin de limiter la fermeture de ces espaces et la perte d'espèces végétales inféodées à ces milieux sans impacter le reste des milieux présents à l'échelle d'exploitations agricoles.

Une concertation entre les différents partenaires est menée pour définir précisément les modalités d'accompagnement des éleveurs ainsi que les secteurs d'interventions prioritaires. Des prises de contacts sont prévues auprès des agriculteurs en vue de présenter la démarche et rechercher des volontaires.

COHÉRENCE AVEC LE SRADDET

La valeur patrimoniale intrinsèque des PS est très élevée : certains groupements végétaux et de nombreuses espèces animales qu'elles hébergent sont remarquables. Les PS accueillent 30 % des espèces protégées en France dont 26 % de plantes.

Leur fragmentation et leur destruction par l'urbanisation, ainsi que la déprise agricole conduisent à leur régression et donc à la fragmentation de continuités de milieux ouverts thermophiles.

Le SRCE n'identifiait pas les PS mais un travail au niveau régional a été réalisé afin de compiler et agréger les cartographies départementales et les intégrer au SRADDET, car un fort enjeu régional de maintien et de restauration d'une trame de milieux ouverts thermophiles riches et diversifiés est reconnu.

La présente action permet de répondre à l'Objectif stratégique n°1 du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes "Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous", notamment l'objectif opérationnel suivant :

Obj. Op. 1.6 "Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières" et notamment les sous-objectifs

- 1.6.2. « *Maintenir des milieux ouverts diversifiés*»
- 1.6.5. « *Maîtriser l'étalement urbain et prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement*»,
- 1.6.10. « *Mettre en œuvre des démarches de préservation et de restauration de la TVB*»

Le SRADDET mentionne en outre que «*Les pelouses sèches, aussi appelées coteaux thermophiles, en forte régression à l'échelle régionale, sont particulièrement à prendre en compte notamment pour leur rôle dans la préservation de nombreuses espèces patrimoniales ainsi qu'en tant que corridors entre des réservoirs d'espèces plus méridionaux et les territoires plus septentrionaux.*»

CONTEXTE ET ENJEUX

L'intérêt patrimonial des PS n'est plus à démontrer, que ce soit en termes de biodiversité, d'intérêt paysager ou de trame écologique. Par ailleurs, ces milieux ouverts thermophiles, très spécifiques, sont la plupart du temps support d'activités agricoles et notamment pastorales, qui sont nécessaires à leur maintien.

Ainsi, différents types d'enjeux sont liés à la trame des milieux ouverts thermophiles :

De très forts enjeux biodiversité : habitats, espèces animales et végétales : Sur la chaîne de Belledonne, les prairies et pelouses sèches constituent des milieux offrant une richesse et une diversité remarquables en termes d'espèces végétales et animales, et en termes de types d'habitats.

De forts enjeux liés aux continuités écologiques : Le long des contreforts ouest de la chaîne de Belledonne (cf. carte p8), le réseau de pelouses et prairies sèches apparaît nettement (**trame orange**).

Des enjeux cynégétiques : Les ensembles de milieux ouverts, en mosaïque avec des zones buissonnantes, constituent des habitats de prédilection pour le petit gibier.

Des enjeux paysagers et touristiques : Les milieux permettent de maintenir une diversité de paysages, amenant une perception moins monotone de notre environnement, et sont ici autant d'ouvertures panoramiques sur la haute chaîne de Belledonne toute proche et les reliefs plus lointains alentour.

Localement, des enjeux pour la défense contre les incendies : Les milieux herbacés permettent de créer des coupures de la continuité arborée et de constituer une protection contre l'avancée des feux de forêt proche des habitations.

De forts enjeux agro-pastoraux : maintien et reconquête de foncier agricole et pastoral : En PS, des pratiques plutôt extensives, adaptées aux exigences écologiques de ces milieux sont essentielles à leur

maintien. Or, ces milieux sont de plus en plus souvent en déprise, du fait de l'abandon de parcelles trop fréquemment considérées comme peu intéressantes. Pourtant elles offrent des atouts qui se révèlent précieux dans les systèmes d'élevage, à condition de mettre en œuvre des conduites adaptées.

OBJECTIFS DU CVB

Milieux naturels

OLT 1. Préserver et améliorer la qualité et la diversité des milieux, et veiller à l'équilibre des espaces ouverts et fermés : en contribuant au maintien ou à la réouverture des espaces ouverts de types coteaux et pelouses sèches.

OLT 2. Valoriser les pratiques agricoles et forestières existantes et à venir, favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques et les promouvoir : en accompagnant les agriculteurs au maintien et à la modification de pratiques favorables aux pelouses sèches, ainsi qu'en proposant les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces pratiques vertueuses.

Connaissance

OLT 14. Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la TVB : par la réalisation d'un complément d'inventaire pelouse sèche sur le massif de Belledonne.

OLT 16. Veiller à l'utilisation et la prise en compte de ces connaissances : en veillant à l'actualisation du DPC de 2009 (Dossier de Prise en Considération) à l'issue de la réalisation de l'inventaire pelouses sèches.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte :

L'action «mieux connaître et préserver les pelouses sèches en Belledonne» est proposée en co-maîtrise d'ouvrage entre le CEN Isère et la Chambre d'Agriculture de l'Isère, en partenariat avec l'Adabel et avec la contribution de la communauté de communes du Grésivaudan (CCLG), à partir de l'année 2024.

Cette association de compétences permet de proposer une action intégrée dont la première phase, (2021) a été dédiée à l'amélioration des connaissances sur les pelouses sèches avec un volet complément d'inventaires.

En s'appuyant sur l'inventaire des PS, la seconde phase, (2024 - 2025) propose une expertise et un accompagnement de qualité auprès des agriculteurs pour une meilleure prise en compte des enjeux pelouses sèches au sein de leur exploitation :

- Réalisation de diagnostics croisés pratiques pastorales et écologiques
- Conseils et partage de connaissances, vers une adaptation des pratiques
- Pistes de financement de travaux de restauration et/ou d'installation de matériel agricole (réouverture, mise en place d'abreuvoirs, achat de clôture, etc.).

Pour mener à bien cette action :

- **Le CEN Isère** coordonne l'inventaire des PS à l'échelle du département : compléments d'inventaires, agrégation des cartographies des différents partenaires, porter-à-connaissance, ... Par ailleurs, le CEN Isère vient également d'élaborer un plan d'actions PS sur le périmètre métropolitain dans le cadre de leur CVB. Enfin, il est un gestionnaire d'espaces naturels reconnu et mène des actions de préservation et de gestion de PS en partenariat avec le monde agricole.
- **La Chambre d'Agriculture de l'Isère** représente le monde agricole mais joue aussi, depuis toujours, un rôle de conseil auprès des agriculteurs (foncier, administratif, technique...). Ainsi son expérience vient en accompagnement technique sur le diagnostic de la valeur d'usage agricole des parcelles identifiées comme des pelouses sèches.

- **L'Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne (ADABEL)**, comité de territoire en Belledonne, réunissant principalement des agriculteurs et des élus communaux sur la partie iséroise de la chaîne de Belledonne, dispose d'une forte expérience concernant la fermeture des espaces agricoles. Dans le cadre de la présente opération, l'ADABEL sera un partenaire essentiel pour travailler autour de zones présentant des enjeux de conservation de biodiversité forts, notamment sur les pelouses sèches.
- **La Communauté de communes du Grésivaudan** s'est engagée dans sa politique communautaire à maintenir les milieux ouverts. De par sa position d'intercommunalité, elle se positionne en levier financier permettant de mobiliser des fonds d'investissement en propre mais également d'autres financeurs.

Déroulé de l'action :

Cette fiche action est une mise à jour de la fiche initialement publiée dans le CVB 2021-2025. De la fiche originale, seul l'inventaire complémentaire des pelouses sèches a été réalisé par le CEN Isère en 2021. En l'absence d'un co-financeur pour le budget de fonctionnement du CEN Isère, l'action n'avait pu aller plus loin. En 2023, la mobilisation de la CCLG permet de reprendre cette action pour les deux années restantes du CVB.

2021 :

- Complément d'inventaire pelouses sèches, et actualisation du DPC (Dossier de Prise en Considération) et de la hiérarchisation des pelouses sèches (réalisé).

Premier trimestre 2024 :

Construction de la méthodologie d'intervention auprès des agriculteurs et de leur exploitation : sélection des secteurs d'intervention prioritaires en croisant les enjeux pelouses sèches (enjeux de fermeture ou de maintien, état de conservation des pelouses sèches, etc.), avec les enjeux agricoles (connaissances du contexte agricole, volontés des agriculteurs, etc.) L'animation et la recherche des agriculteurs sera assurée principalement par l'ADABEL.

Construction d'une méthodologie partagée entre les partenaires :

1. Définition des types d'accompagnements proposés auprès des agriculteurs, allant de la participation à des journées d'échanges jusqu'au suivi d'exploitation, accompagnement aux changements de pratiques avec possibilité d'orienter les bénéficiaires vers des aides financières pour la réalisation de travaux et/ou d'installation de matériel agricole (réouverture, mise en place d'abreuvoirs, achat de clôture, etc.) nécessaires à la modification de pratique.
2. Définition d'un protocole d'évaluation des exploitations avec un volet biodiversité coordonné par le CEN Isère, ainsi qu'un volet agricole mené par la CA38 qui sera mené sur un nombre réduit d'exploitations les plus engagées dans la démarche.
3. Définition d'une notice de gestion type : en vue de préciser les modalités de l'accompagnement qui sera proposé ;
4. Définition des modalités liées à l'investissement en lien avec la CCLG. Un appel à manifestation d'intérêt et un cahier des charges sera produit. Celui-ci détaillera les principes d'engagement des agriculteurs et modalités juridiques et financières liées au matériel financé.

2024 et 2025 :

- Mise en œuvre de l'accompagnement d'exploitations agricoles volontaires suivant les modalités définies en année 1. Au total, 4 exploitations sont concernées (2 par an), avec mise en œuvre du suivi complet : inventaires biodiversité sur les exploitations, complétés par un suivi annuel de pâturage dès la 1ère année d'accompagnement.
- Un accompagnement technique et un suivi écologique sont engagés sur les parcelles de pelouses ou prairies sèches, tout en conservant une vision à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation. Des

préconisations de gestion sont définies ainsi qu'un programme de travaux de restauration, ou d'investissement nécessaires aux éventuels changements de pratiques.

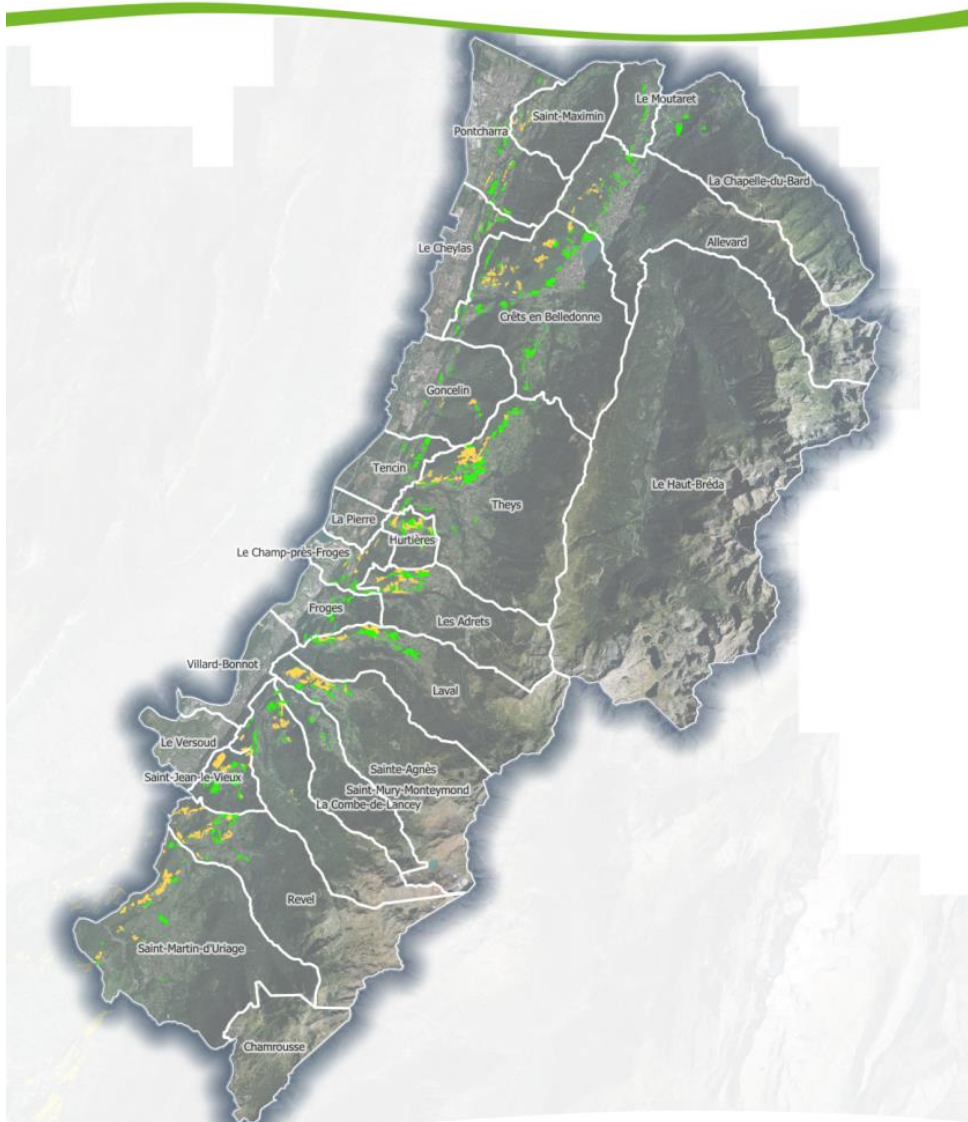
Fin 2025 début 2026 :

- Evaluation des mesures mises en œuvre : aperçu des 1^{ers} suivis faune, flore et milieux des exploitations ayant fait l'objet d'un inventaire, suivi de pâturage et production d'un document bilan de la démarche partagé entre les partenaires.
- Journée de restitution à définir.



Inventaires des pelouses sèches en Belledonne

Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir



Légende

- Inventaire des pelouses sèches - 2021
- Inventaire des pelouses sèches - 2009
- Communauté de communes du Grésivaudan



Éditée le : 17 novembre 2021

Sources :
CEN Isère 2021
© IGN - BD Ortho® 2018

Chaque partenaire apportera son expertise de la manière suivante :

CEN Isère :

A complété en 2021 la cartographie des PS dans le périmètre du CVB et a mis à jour la hiérarchisation des PS réalisée en 2009 dans le DPC (Dossier de Prise en Considération). Ce travail permet de définir les secteurs prioritaires pour un accompagnement des exploitations agricoles.

Réalise des diagnostics et suivis écologiques sur les quatre exploitations sélectionnées, à raison de deux par an (2024 et 2025).

Apporte une aide au montage de projets de restauration ou d'entretien.

Chambre d'Agriculture de l'Isère :

Animation des visites de parcelles avec les agriculteurs pour échanger sur les enjeux environnementaux et les pratiques agricoles mises en place : fertilisation, mode de pâturage, date de fauche...

Réalisation de diagnostic à l'échelle de l'exploitation pour les projets de travaux d'amélioration afin de prendre en compte l'ensemble du système de production et de pérenniser les bonnes pratiques.

ADABEL :

Suite à la réactualisation de l'inventaire des pelouses sèches et la mise en place d'une méthodologie opérationnelle, l'ADABEL présentera les enjeux de fermeture aux éleveurs concernés par les pelouses sèches. D'après l'inventaire des pelouses sèches de 2009, et le registre parcellaire graphique de 2017, 72 exploitations agricoles concernées par les PS réparties sur 271 hectares sur la partie iséroise du périmètre du CVB Belledonne (hors Savoie et métropole grenobloise) ont été identifiées. Ce diagnostic devra être complété avec les pelouses sèches inventoriées en 2021.

Sur la base du volontariat et en fonction d'une priorisation géographique, l'ADABEL participera à :

- L'identification des agriculteurs souhaitant s'engager dans la mise en place d'actions de valorisation de ces parcelles ;
- L'organisation des temps d'échanges collectifs (tours de parcelles fin 2024 et fin 2025).

Communauté de communes du Grésivaudan

Concernant la mise en place des travaux d'amélioration, ou de fourniture de matériel nécessaire à la modification de pratiques, la CCLG diffuse un appel à projet/cahier des charges aux agriculteurs engagés dans la démarche.

Réception et instruction des demandes de financements et le suivi des dossiers déposés par les exploitants. Elle veillera à la bonne réalisation des travaux et bon usage du matériel mis à disposition.

Milieux concernés : pelouses et prairies sèches

Continuité(s) concernée(s) : continuités de milieux ouverts thermophiles

Espèces cibles : les pelouses et prairies sèches des collines bordières abritent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales : **Orobanche pourprée, Ophioglosse commun, Aigremoine élevée, Argyrolobe de Linné**, ainsi que de nombreuses espèces d'**orchidées (orchis et ophrys)**. Côté faune, ces prairies sont très intéressantes pour nombre d'invertébrés tels que la **Zygène pourpre, l'Azuré du serpolet, l'Aurore de Provence, les Hespéries de l'Alchémille et du Marrube**. Parmi les oiseaux, des espèces comme la **Fauvette grisette** apprécient ces pelouses dès lors que s'installe un maillage lâche de buissons bas. Ces prairies sont importantes également comme milieu de chasse de nombreux oiseaux et pour le cycle de vie de certains reptiles.

Illustrations :



Azuré du Serpolet (@Gereco)



Ophrys bourdon (AVENIR)

Actions corrélées : 1.1a « Zones humides, continuités écologiques et gestion pastorale » portée par la FAI et le CEN 38

Articulation au méta-enjeu : adaptation au changement climatique : Oui

Dans un contexte global de réchauffement climatique, les milieux de pelouses et prairies sèches :

- jouent le rôle de conservation d'espèces résistantes et adaptées qui pourront peupler certaines prairies de demain, suite à leur évolution en prairies plus sèches
- accueillent les espèces provenant de méditerranée et qui remontent vers le nord,
- sont des ressources alimentaires méconnues pour les troupeaux consommant une végétation précoce ou tardive et sur des sols très portants.

Par ailleurs, dans le contexte du changement climatique, la diminution des surfaces agricoles en Belledonne pourrait à terme menacer la productivité des exploitations agricoles, voire leur existence. En effet, les aléas climatiques observés ces dernières années impactent directement les ressources fourragères disponibles pour les éleveurs. Pour pallier à ces fluctuations des ressources, il est indispensable pour les éleveurs de garder un potentiel de surface en herbe suffisant de manière à garantir le bon fonctionnement du système de production. La résilience des exploitations agricoles en élevage est très dépendante de la disponibilité du foncier. Au-delà des enjeux écologiques, les pelouses sèches en Belledonne représentent une surface non négligeable à considérer dans les systèmes de pâture. En améliorant les pratiques de pâture sur certaines parcelles menacées de fermeture, l'enjeu est double : conserver les cortèges floristiques inféodés à ce milieu, intimement lié au pratique de pâture, et maintenir un potentiel de production pour les éleveurs en gardant les espaces agricoles ouverts.

ZONE D'APPLICATION

Localisation : les milieux ouverts thermophiles recensés sur l'ensemble du périmètre du CVB.

Les secteurs à enjeux concernés sont : SE03, SE07, SE08 et SE10.

L'action sera réalisée sur 20 communes de la communauté de commune du Grésivaudan. Une attention particulière sera apportée sur le secteur identifié dans l'étude préalable pour ces enjeux pelouses sèches (cf. carte suivante). Lors des ateliers territoriaux menées au cour de l'étude préalable certains secteurs ont été identifiés (cf. carte p7.) :

- points 2,2',2'' carte A; AT6 -La Perrière, chemin des grands prés : espaces qui se referment et s'enfrichent

- point 6 carte A; AT6 -zone qui s'enfriche; possibilité d'intervention
- point BB carte BCD AT6 - fermeture pelouses sèches
- point N, P, R, S, carte D AT6 - fermeture pelouses sèches
- extension zonage pelouse sèche (PS) : point M, O, Q carte D AT6, Revel

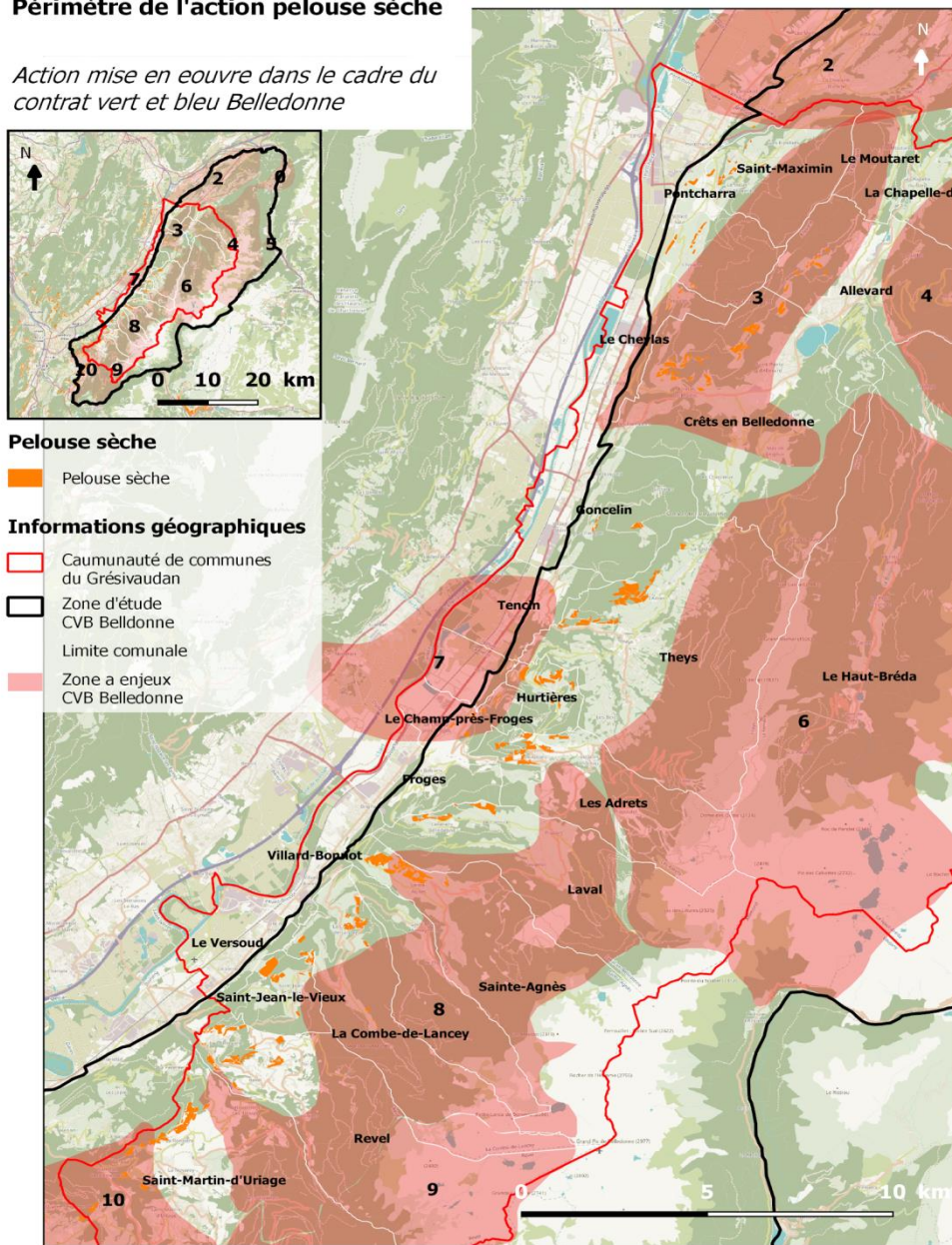
Ces secteurs feront l'objet d'inventaires complémentaires. La localisation précise des zones d'intervention auprès des exploitations agricoles sera définie à la suite de l'inventaire pelouses sèches, fin 2023.

Communes concernées :

20 communes abritant des pelouses sèches au sein de la communauté de commune du Grésivaudan (cf. carte p 11).

Périmètre de l'action pelouse sèche

Action mise en oeuvre dans le cadre du contrat vert et bleu Belledonne



Réalisation : CEN 38 Octobre 2020
Données : inventaires pelouses sèches CEN 38, fond cartographique Open Street Map

PLANNING PRÉVISIONNEL

2021 (déjà réalisé) :

- Cartographie des pelouses sèches complétée
- Document de prise en considération de pelouses sèches à destination des communes concernées

2024 et 2025 :

- Cartographie des secteurs d'intervention prioritaires pour la mise en œuvre de la suite de l'action
- Protocole de diagnostic des exploitations (agricoles et biodiversité)
- Diagnostics d'exploitation
- Préconisation de gestions
- Cahier des charges, Appel à manifestation d'intérêts, etc...

MOYENS DE RÉALISATION

Moyens du maître d'ouvrage :

Le CEN Isère, et la CA38 et la CCLG, en partenariat avec l'ADABEL conduisent conjointement cette action en tant que co-maîtres d'ouvrage, afin de permettre la mise en synergie des démarches que chacun menait indépendamment et d'orienter une partie des démarches en faveur des continuités de milieux ouverts thermophiles.

Un fond d'investissement pour les exploitants agricoles est mobilisé via l'AAP de la CCLG, en vue de réaliser les travaux nécessaires (travaux d'amélioration) à l'adaptation des pratiques en faveur des pelouses et prairies sèches.

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) :

- Les gestionnaires pastoraux (éleveurs et groupements pastoraux) et les bergers / vachers
- La Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
- Les techniciens du Département chargés de la gestion des ENS, selon les sites de référence retenus
- Les correspondants Natura 2000, selon les sites de référence retenus
- Les intercommunalités et communes des sites retenus

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

Indicateurs obligatoires :

- Nombre de communes touchées (préciser la liste des communes)
- Nombre de partenaires mobilisés (préciser si ces partenariats ont été créés pour cette action et si des partenaires hors contrat ont été mobilisés)
- Nombres de réunions / visites terrain réalisées
- Nombre d'actions de communication autour de l'action menée
- Nombre de support produits (notices de gestion, diagnostics d'exploitation, autres documents...)

Indicateurs complémentaires :

- Surface faisant l'objet de gestion en ha (préciser le type en commentaire)
- Nombre de sites prospectés / suivis (préciser le type en commentaire)

CEN 38 - PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Suite action 2024 – 2025 :

	2024	2025
--	------	------

	Nature	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Etapes préalables					
Préparation priorisation pelouses sèches (croisées avec RPG)	Jour CP	1	625		
Préparation priorisation pelouses sèches (croisées avec RPG)	Jour CM	0,5	337,5		
Réunion préparation protocole de diagnostic croisé	Jour CP	1	625		
Réunion préparation protocole de diagnostic croisé	Jour CM	2	1350		
Coordination scientifique	Jour RS	0,5	337,5	0,5	337,5
TOTAL			3275		337,5
2 exploitations année 1					
Réunion annuelle calage des exploitations avec CA38	Jour CP	0,5	337,5		
Diagnostic biodiversité des pelouses sèches - et exploitation	Jour CM	4	2500		
Rédaction synthèse + plan d'intervention par exploitation	Jour CM	4	2500		
Rédaction synthèse + plan d'intervention par exploitation	Jour CP	2	1350		
Accompagnement des exploitants : formation, appui instruction, aide à l'investissement	Jour CP	4	2700		
Suivis de pâturage (2 visites) et bilans collectifs	Jour CP	4	2700	4	2700
TOTAL			12087,5		2700
2 exploitations année 2					
Réunion annuelle calage des exploitations avec CA38	Jour CP			0,5	337,5
Diagnostic biodiversité des pelouses sèches - et exploitation	Jour CM			4	2500
Rédaction synthèse + plan d'intervention par exploitation	Jour CM			4	2500
Rédaction synthèse + plan d'intervention par exploitation	Jour CP			2	1350
Accompagnement des exploitants : formation, appui instruction, aide à l'investissement	Jour CP			4	2700
Suivis de paturage (2 années) et bilans collectifs	Jour CP			6	4050
TOTAL					13437,5
Restitution, diffusion, communication					
Synthèse finale	Jour CP			2	1350
TOTAL					1350
Matériel pastoral et travaux					
<i>Cf. programmes opérationnels définis au cas par cas - Appel à projet CCLG</i>					
TOTAL par année			15 362,5 €		17 825 €

TOTAL global opération

33 187,50 €

CP = chargé(e) de projets ; CM = chargé(e) de missions ; RS = resp. scientifique

PLAN DE FINANCEMENT	2024	2025	Total sur 2 ans	Taux
Région AURA (Contrat Vert et Bleu : reliquats CA38 - non réalisé 2022-2023)	5 362,5 €	7 825,0 €	13 187,5 €	39,7%
Communauté de communes Le Grésivaudan	10 000,0 €	10 000,0 €	20 000,0 €	60,3%
TOTAL	15 362,5 €	17 825,0 €	33 187,5 €	100,0%

CA 38 - ESTIMATION FINANCIÈRE

Coût total : 8 937,80 € TTC (FONCTIONNEMENT) pour 2024 et 2025

Actions	Nbre de jours agronomie	Nbre de jours foncier / carto.	Nbre de jours territoire	Nbre de jours agronomie	Nbre de jours foncier / carto.	Nbre de jours territoire	Nbre de jours Total	Coût TTC	coût total (€/j)

Période de réalisation	2024	2024	2024	2025	2025	2025			
Temps réunion préparatoire inter structure	0,5			0,5			1	308,2	308,20 €
Préparation du protocole de diagnostic des exploitations	2						2	308,2	616,40 €
Sélection des 4 exploitations à diagnostiquer (type d'exploitations X enjeux environnementaux)	1		2			2	5	308,2	1 541,00 €
Réalisation de 2 diagnostics d'exploitation par an	5			5			10	308,2	3 082,00 €
Synthèse des diagnostics d'exploitation en lien avec le CEN38		0,5		2	0,5		3	308,2	924,60 €
Rendu collectif lors d'un tour de parcelle avec les exploitants	1		1	1		1	4	308,2	1 232,80 €
Suivi du projet, accompagnement et lien inter-structures,			2			2	4	308,2	1 232,80 €
Total	9,50	0,50	5,00	8,50	0,50	5,00	29		8 937,80

CA 38 - PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Financier	%	Fonctionnement (montant en € TTC)
Région Auvergne Rhône Alpes	80	7150,24
Autofinancement	20	1787,56
TOTAL (€ TTC)	100	8 937,80

VOLET : ETUDES	
14.4	Améliorer la connaissance du lagopède alpin dans le massif de Belledonne
	Demande annexe 2024-2026
Enjeu	<i>Connaissance</i>
Objectif stratégique	14. Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la TVB
Maître d'ouvrage	LPO AuRA
	 

CONTEXTE DE L'OPERATION

La LPO développe des méthodes de suivis par bioacoustique sur le massif de Belledonne. En lien avec différents travaux de recherche il est envisagé de remplacer progressivement les premiers modèles d'enregistreurs bioacoustiques par des modèles plus performants. Il est également proposé de faire évoluer le protocole actuel pour ajouter une détection et une analyse de la fréquentation anthropique et par les animaux domestiques des mailles inventoriées.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

La LPO a proposé de tester et d'appliquer une méthode innovante de suivi qui a fait l'objet de différentes études et programme de développement récents dans les Alpes : le suivi par bioacoustique. Cette méthode consiste à poser des enregistreurs audio afin d'évaluer la présence de l'espèce sur une zone donnée, elle permet également d'identifier une signature sonore pour chaque mâle chanteur et de pouvoir ainsi réaliser un suivi plus précis des populations. Réaliser des suivis innovants, protocolés et plus efficaces pour suivre les populations de lagopèdes alpins permettrait ainsi de mieux connaître la population de cette espèce sur le massif de Belledonne.

Dans le cadre du développement des suivis et des méthodes d'analyse il a pu être expérimenté que l'utilisation de SM4 Mini (Wildlife Acoustics) plus performant que les Song Meter Micro (Wildlife Acoustics) actuellement utilisés, permettaient d'envisager un traitement plus poussé des enregistrements et pouvait ainsi jouer favorablement sur la qualité des résultats de l'étude.

Par ailleurs il a été proposé par Espace Belledonne d'ajouter à ce projet une analyse de la fréquentation par les humains et les animaux domestiques grâce à la bioacoustique. Ce nouveau volet du projet demandera de remplacer les cartes SD actuelles par des versions avec une capacité de stockage plus élevée ainsi que de construire un protocole et de perfectionner l'analyse des enregistrements.

Une demande complémentaire de financement allant en ce sens permettra de remplacer une partie du parc d'enregistreurs utilisés.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance sur la présence du lagopède alpin dans le massif de Belledonne avec une attention particulière portée aux éventuelles conséquences d'un réchauffement climatique.

Objectif sur 5 ans : Améliorer la connaissance de la répartition de l'espèce dans le massif de Belledonne et particulièrement dans deux zones à enjeux identifiées dans l'étude de préfiguration du Contrat Vert et Bleu : le secteur à enjeux n°4 (côté vallée des Villards- Maurienne) et le secteur n°6 (Fond de France-7 Laux).

BUDGET

Remplacement des enregistreurs et petit matériel associé (piles, carte sd, etc.), gestion du matériel et des commandes.

Financier	Montant	Pourcentage
Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 057,5 €	80 %
Autofinancement	3 014,9 €	20 %
TOTAL	15 072,5€	100 %

VOLET : TRAVAUX	
3.1	Création et restauration de mares
	Demande annexe 2024-2026
Enjeu	Milieux naturels, sensibilisation et pédagogie
Objectif stratégique	<p>1 - Préserver et améliorer la qualité et la diversité des milieux, et veiller à l'équilibre des espaces ouverts et fermés</p> <p>3 - Préserver la qualité écologique des cours d'eau et des plans d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées</p> <p>10 - Sensibiliser tous les publics (élus, professionnels, scolaires, grand public) aux enjeux de préservation de la biodiversité du territoire (éducation à l'environnement)</p>
Maître d'ouvrage	<p>LPO AuRA</p> 

CONTEXTE DE L'OPERATION

Le massif de Belledonne présente de nombreuses zones humides et tourbières que ce soit dans les étages alpins ou sur ses balcons. On retrouve également une quantité intéressante de lacs d'altitude et lacs de montagne sur l'ensemble de sa répartition nord-sud. En revanche, peu de petits (<100 m²) milieux aquatiques en eau libre tels que les mares subsistent, en particulier sur les balcons.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Restauration et création de mares sur des zones à enjeux pour le maintien ou la reconquête de milieux propices aux amphibiens et à la faune dépendant des mares.

OBJECTIF DE L'OPERATION

L'opération s'est très bien déroulée avec la création restauration de 14 mares. De nouveaux projets de création ou restauration seraient possibles mais nous n'avons plus assez de budget dans le cadre de l'opération TRA 3.1

Objectifs opérationnels : créer / restaurer 6 à 8 mares supplémentaires avec un cofinancement apporté par le projet Alpi'Mares.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT :

Financier	%	Investissement (montant en € HT ou TTC)	%	Fonctionnement (montant en € HT ou TTC)	TOTAL (€ HT ou TTC)
Région Auvergne Rhône Alpes	80%	24 000 € TTC			
Autofinancement	20%	6 000 € TTC			
TOTAL (€ TTC)	100%	30 000 € TTC			

VOLET : TRAVAUX -> ETUDES

3.6	Amélioration des connaissances sur les zones humides prioritaires situées sur le bassin de l'Arc	
	Demande annexe 2024-2026	
Enjeux	<i>Milieux naturels, sensibilisation et pédagogie, connaissance</i>	
Objectifs stratégiques	<p><i>3. Préserver la qualité écologique des cours d'eau et des plans d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées</i></p> <p><i>10. Sensibiliser tous les publics (élus, professionnels, scolaires, grand public) aux enjeux de la préservation de la biodiversité du territoire (éducation à l'environnement)</i></p> <p><i>14. Déployer les études et le recueil de l'expertise utiles à l'amélioration de la TVB</i></p> <p><i>15. Favoriser le partage de connaissance et d'expérience inter-territoire</i></p>	
Maître d'ouvrage	Syndicat du Pays de Maurienne	

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels : Améliorer les connaissances sur l'état de conservation et les menaces des zones humides prioritaires situées sur le territoire commun au bassin versant de l'Arc et à l'Espace Belledonne.

Identifier les travaux de restauration à mener (pour les zones humides dégradées).

Objectifs sur 5 ans : Restaurer les zones humides prioritaires dégradées

COHÉRENCE AVEC LE SRADET

Sous objectif SRADET :

1.6 "Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières"

1.6.3. : « Protéger les milieux humides »

1.6.5. « Maîtriser l'étalement urbain et prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement »

1.6.9. «Améliorer la connaissance de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques»

1.6.10. « Mettre en œuvre des démarches de préservation et de restauration de la TVB»

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte :

Le bassin versant de l'Arc compte 874 zones humides, pour une superficie totale de 2 125 ha (soit 1 % de la surface du bassin). Certaines zones humides subissent de fortes pressions, par exemple du fait de drainages pastoraux ou de drainage en domaine skiable (impact sur l'alimentation en eau de la zone humide, perte des capacités de régénération de la végétation, perte d'espèces rares inféodées au milieu...). L'urbanisation et l'aménagement de pistes et voies de circulation impactent également fortement les zones humides. Un inventaire des zones humides du département a été effectué à l'initiative du Conseil Général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. En Maurienne, il a été porté par le Parc National de la Vanoise et le SPM en 2010.

Pour aller au-delà de cet inventaire et établir une stratégie en matière de préservation et restauration de ces espaces, le SPM a réalisé un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) de son territoire. Sur la base des données existantes et d'une analyse par SIG, les zones humides ont été hiérarchisées selon leur niveau d'enjeu (croisement des fonctions et des pressions). Les zones humides définies comme prioritaires dans le PGSZH sont au nombre de 271. Parmi celles-ci, 55 présentent un critère opérationnel (bonne maîtrise du foncier), ce qui pourrait faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration. Le PGSZH a mis en évidence un manque de connaissance sur les zones humides du territoire. La seconde phase de l'étude, mise en œuvre en 2023, a ainsi consisté à étudier plus en détails une dizaine de sites prioritaires afin d'affiner les connaissances des enjeux et du potentiel de restauration de ces zones humides.

Le SPM souhaite poursuivre cette démarche d'amélioration des connaissances sur les zones humides prioritaires de son territoire. Une dizaine de sites supplémentaires pourrait ainsi être étudiée dans le cadre du CVB.

Nature de l'action : L'action consiste à acquérir des connaissances sur les zones prioritaires situées dans le périmètre de l'espace Belledonne, en se basant sur des expertises de terrain. Ces dernières permettront de définir :

Les habitats : production d'une cartographie des formations végétales et description de l'état de conservation des milieux et des fonctionnalités pour la biodiversité associée.

- L'alimentation en eau : observation de terrain dans la ZH et son environnement proche pour déterminer l'alimentation en eau.
- La pédologie : en particulier pour les zones susceptibles d'être tourbeuses.
- Les fonctionnalités : hydrologiques, biogéochimiques, biologiques
- Les usages
- Les dégradations et les menaces : drains, gestion agricole, remblais, terrassements, espèces exotiques...
- Le potentiel de valorisation pédagogique : accès, intérêt du site pour l'observation de la biodiversité (ou au contraire risque d'impacts de la fréquentation sur les milieux).
- Des actions de gestion/restauration potentielles.

Une fiche descriptive sera rédigée par zone humide.

Cette action servira à identifier d'éventuels besoins de restauration.

ZONE D'APPLICATION

Localisation : voir cartes jointes

Communes concernées : Montgilbert, Saint-Alban des Hurtières, Saint-Rémy de Maurienne, Saint-Alban des Villards, Saint-Etienne de Cuines, Saint-Colomban des Villards

PLANNING PRÉVISIONNEL

Durée totale estimée : 1 an

Calendrier prévisionnel : 2025

MOYENS DE RÉALISATION

Moyens du maître d'ouvrage : appui par un prestataire extérieur

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) : COPIL et COTECH. Les partenaires associés pourront être le CEN Savoie, l'ONF, les communes, et les autres acteurs potentiellement concernés par les zones humides.

COMMUNICATION ET VALORISATION

Rapport d'étude, article sur le site internet du SPM, plaquette de communication éventuelle

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateurs communs :

- Nombre de support produits (rapport d'étude)

Indicateurs au choix selon l'action :

- Surfaces prospectées / suivies en ha (zones humides)
- Nombre de données acquises
- Nombre de sites prospectés / suivis (zones humides)

ESTIMATION FINANCIÈRE

Coût total : 30 000 € HT

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)					
Acquisition données + restitution	I	2 700 €	10	27 000 €	
Réunions	I	750 €	4	3 000 €	
Dépenses directes de personnel (si retenue)					

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Forfait dépenses indirectes					
TOTAL TTC				30 000 € HT	

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2025	TOTAL (€ TTC)
Fonctionnement	€	€
Investissement	30 000 €	€
TOTAL (€ HT)	30 000 €	€

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Financiers	%	Investissement	%	Fonctionnement	TOTAL
Région Auvergne Rhône Alpes	80 %	24 000 €	%	€	€
Autofinancement	20 %	6 000 €	%	€	€
TOTAL (€ TTC)	100%	30 000 €	100%	€	€

VOLET : TRAVAUX

8.1	Améliorer la conservation des galliformes de montagne et diversifier les habitats en milieux forestiers sur le massif de Belledonne	
Enjeux	<i>Milieux naturels, connexion intra et inter-massifs, conciliation des usages, connaissance</i>	
Objectifs stratégiques	4. Préserver et améliorer la qualité et la diversité des milieux, et veiller à l'équilibre des espaces ouverts et fermés 8. Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses	
Maître d'ouvrage	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère	

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels : Au sein du massif de Belledonne, conserver voire restaurer les habitats des galliformes de montagne et animer la dynamique d'acteurs concernés. En milieux forestiers, réaliser des travaux de réouverture de milieux au sein des boisements du massif afin de restaurer des structures paysagères telles que des clairières, des prairies ou des lisières.

Objectifs sur 5 ans : Recréer une mosaïque d'habitats favorables à la reproduction du Tétraz-lyre, préserver la quiétude de ses principales zones d'hivernage. Limiter l'impact de certaines pratiques pastorales sur les habitats de reproduction du Lagopède alpin. En milieux forestiers, créer ou recréer des habitats ouverts afin de restaurer une mosaïque d'habitat ouverts/fermés et de favoriser les effets de lisière.

COHÉRENCE AVEC LE SRADDET

Sous objectif SRADDET :

1.6.7 : « Préserver une mosaïque d'habitats au sein des grands ensembles fonctionnels et conserver les interactions entre milieux ouverts tels que prairies et cultures, et les milieux boisés (forêts). »

1.6.8 Sensibiliser les pratiquants et les professionnels des activités de pleine nature.

1.6.9 « Améliorer la connaissance de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques »

DESRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Cette fiche regroupe deux fiches actions initialement inscrites au programme d'actions du CVB Belledonne et validées par son Comité de Pilotage. Les actions du CVB constituent une véritable réponse aux enjeux identifiés sur le territoire en matière de préservation et de restauration de la TVB.

Sous-Action Galliformes :

D'après le plan d'actions alpin pour la conservation du Tétrás-lyre, le massif de Belledonne est un territoire prioritaire pour la conservation de l'espèce. De nombreuses actions ont d'ailleurs déjà été engagées sur ce massif pour concilier pratiques humaines et enjeux tétras-lyre (programme Leader Belledonne, Agrifaune Belledonne...). Les changements climatiques et la pression de la prédation sur le massif de Belledonne conduisent à des adaptations de pratiques pastorales ayant un impact sur la conservation des habitats de reproduction de l'oiseau. La pression pastorale de certains secteurs se réduisant, la dynamique ligneuse s'installe occasionnant une baisse de qualité des habitats de reproduction du Tétrás. Concernant le Lagopède alpin, les données apportées par le réseau des chasseurs nous conduisent à penser à une baisse des effectifs reproducteurs depuis deux décennies. De nouveaux enjeux pastoraux liés aux changements climatiques et à la prédation conduisent les éleveurs à exploiter les quartiers d'août en déployant de nouveaux équipements pastoraux (hélicoptage de cabanes sur quartiers d'août notamment). Certaines de ces zones sont des lieux de reproduction du Lagopède alpin. Il apparaît nécessaire de mieux cerner les habitats de reproduction et leur état de conservation pour orienter la localisation des aménagements pastoraux. En période hivernale, d'autres pressions s'exercent sur les galliformes de montagne du fait de l'accroissement des activités de pleine nature qui empiètent sur leurs zones de quiétude et peuvent à terme porter atteinte à la survie des oiseaux. Il est donc important de mettre en place de la sensibilisation à ce sujet auprès du grand public et des socio-professionnels mais aussi de protéger les zones clés en période hivernale.

Sous-Action Milieux Forestiers :

Au cours des dernières décennies, les pratiques agricoles et sylvicoles du massif de Belledonne ont évolué pour de multiples raisons (techniques, économiques...) et ont conduit, par la déprise agricole ou l'arrêt d'exploitation de certaines forêts, à l'accroissement de la superficie boisée au détriment des milieux ouverts. Ainsi, bien qu'elle présente une bonne continuité écologique de milieux fermés, la forêt de Belledonne nécessite une reconquête de ses milieux ouverts comme les clairières, prairies, lisières... Cette diversification des milieux pourrait par exemple favoriser le maintien des populations de Gélinotte des bois ou encore l'adaptation au changement climatique du cortège de papillons de jours...

Bien que les travaux prévus à cette fiche action soient favorables à de nombreux taxons, il est évident que le contexte économique lié à la présence du Cerf élaphe ne peut pas être oublié. En effet, le Plan Régional Forêt Bois met en avant un équilibre sylvo-cynégétique rompu sur la partie Nord du massif, à maintenir dans la partie centrale et menacée dans sa partie Sud. Nous tiendrons donc compte de cette situation et ce travail sera d'ailleurs l'opportunité de mettre en œuvre des actions attendues, mais non financées par le PRFB.

Nature de l'action :

L'objectif commun aux deux sous-actions est la diversification de milieux qui tendent à s'uniformiser du fait de l'évolution des pratiques anthropiques, et ce, dans le but de permettre à des espèces d'accomplir la totalité de leur cycle de vie.

Sous-Action Galliformes :

Recréer des mosaïques d'habitats favorables à la reproduction du Tétrás-lyre, préserver la quiétude de ses principales zones d'hivernage. Limiter l'impact de certaines pratiques pastorales sur les habitats de reproduction du Lagopède alpin.

Sous-Action Milieux Forestiers :

Réaliser des travaux de réouverture de milieux au sein des boisements du massif afin de restaurer des structures paysagères telles que des clairières, des prairies ou des lisières.

ZONE D'APPLICATION

Localisation : territoire isérois du CVB.

Communes concernées : ensemble des communes iséroises.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Durée totale estimée : 4 ans

Calendrier prévisionnel :

Le projet a un phasage annuel puisque c'est le même schéma qui sera reproduit chaque année. Attention, ce calendrier prévisionnel peut être impacté par la météorologie, la réussite ou l'échec de l'animation foncière...

Sous-Action Galliformes :

- 2023 : localisation des habitats d'hivernage, installation de refuges hivernaux, accompagnement à la réalisation et suivi des chantiers de débroussaillage et des projets d'équipements d'alpage
- 2024 : localisation des habitats d'hivernage, installation de refuges hivernaux, accompagnement à la réalisation / suivi des chantiers et suivi des refuges et des projets d'équipements d'alpage
- 2025 : localisation des habitats d'hivernage, installation de refuges hivernaux, accompagnement à la réalisation / suivi des chantiers et suivi des refuges et des projets d'équipements d'alpage
- 2026 : suivi des zones refuges et rédaction d'un bilan technique

Sous-Action Milieux Forestiers :

- 2023 : identification des secteurs à enjeux, animation foncière et suivi des chantiers
- 2024 : animation foncière, suivi des chantiers et suivi de l'évolution des zones rouvertes
- 2025 : animation foncière, suivi des chantiers et suivi de l'évolution des zones rouvertes
- 2026 : suivi de l'évolution des zones rouvertes et rédaction d'un bilan technique

MOYENS DE RÉALISATION

Moyens du maître d'ouvrage : 280 jours de temps personnel dédiés à la réalisation de l'action, 6 à 7 salariés.

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) : ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, COFOR, RTE, FAI, les stations de ski du massif, chasseurs et alpagistes, Club Alpin Français, Accompagnateurs Moyenne Montagne, Espace Belledonne, OGM ainsi que les membres des groupes techniques/thématiques auxquels Espace Belledonne souhaitera inclure la FDC 38

COMMUNICATION ET VALORISATION

Panneaux de communication posés sur les chantiers réalisés et les refuges hivernaux équipés. Distribution de sets de tables à destination du grand public.

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateurs communs :

- Nombre de support produits : 5000 sets de table et 60 panneaux travaux
- Nombre de documents de gestion produits : adaptation de 4 plans de gestion pastoraux

Indicateurs au choix selon l'action :

- Nombre de données acquises : 200 échantillons génétiques Tétras-lyre
- Nombre de sites prospectés / suivis : 3 secteurs d'hivernages du Tétras-lyre
- Nombre de sites protégés : 3 refuges hivernaux du Tétras-lyre

- Nombre de sites restaurés : 3 réouvertures galliformes et 3 réouvertures forestières.

ESTIMATION FINANCIÈRE

Coût total :

	I/F	Coût unitaire	Nombre	Coût en € HT	Coût en € TTC
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)				151 842,67	178 015,20
PEPINIERISTE : Fourniture de 100 arbres fruitiers	F	/	/	2 500,00	2 500,00
TRAVAUX PLANTATIONS : Plantation de 100 arbres fruitiers	F	/	/	6 856,56	8 227,88
ANALYSE GENETIQUE : Analyse marqueurs génétiques Tétrás-Lyre	F	/	/	24 999,99	30 000,00
PIEGES PHOTOGRAPHIQUES : kit complet pièges photographies + piles	F	/	/	6 828,70	8 194,44
TRAVAUX REOUVERTURE GALLIFORME : Débroussaillage en mosaïque	F	/	/	62 502,42	75 002,88
TRAVAUX REOUVERTURE FORET : Réouverture forestière	F	/	/	25 350,00	30 420,00
ACCOMPAGNATEUR MOYENNE MONTAGNE : prospection terrain	F	/	/	18 480,00	18 480,00
IMPRIMERIE : sets de tables + panonceaux triangulaires + panneaux montés sur piquet bois	F	/	/	4 325,00	5 190,00
Dépenses directes de personnel (si retenue)	F	36,92	1960	72 363,20	72 363,20
Forfait dépenses indirectes	F	7%	/	15 694,41	15 694,41
TOTAL TTC				239 900,28	266 072,81

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2024	2025	2026	TOTAL (€ TTC)
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	70 000 €	70 000 €	99 900.28 €	239 900.28 €
TOTAL (€ TTC)	70 000 €	70 000 €	99 900.28 €	239 900 .28 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

Financeurs	%	Investissement	%	Fonctionnement	TOTAL
Région Auvergne Rhône Alpes	%	€	%	€	€
Département 38	%	€	%	€	€
Autres : FEDER - EPCI - FEADER -Espace Valléen...	%	€	100 %	239 900.28€	239 900.28€
Autofinancement	%	€	%		€
TOTAL (€ TTC)	100%	€	100%	239 900.28€	239 900.28 €

NB : les règles de financement du FEDER prenant en compte les dépenses HT, la FDC38 s'autofinance à hauteur de 26 172.53€ soit environ 10%